

l'ostel commun où estions nous Claude Bellièvre, docteur, Benoist Rocliefort, Antoine Senecton, Hugues Delaporte, Lyonard Montaignat, André Delerban, lehan Mornay et Rolyn Faure (ou Favre), conseillers dessusdits, le xij<sup>e</sup> jour de mars, l'an mil cinq cens vingt huit (1529 n. s.)

Et y a consenty le cappilaine Sala que au partir de la présente ordonnance est survenu.

Par mes dits sieurs les Conseillers.

Signés A. Senecton, R. Faure el Coulaud secrétaire.

*Quittance de Roland Gribaud.*

Je Roland Gribaud, soubzsigné, confesse avoir receu de Monsieur le Trésorier de la ville, Charles de La Bessée, cinquante huit escuz d'or soleil vallans cxvij<sup>1</sup> xvij<sup>s</sup> pour les deux tables métail anticques que j'ai vendues a Messieurs les Conseillers de la dite ville, mentionnées au présent mandement, et prometz que si je puis recouvrer en tout ou partie les pièces que par rupture sont distraictes des dites tables, je les délivreray âmes dits sieurs et que payant seulement la valleur du métail a l'exlime commune. Et d'avantaige que s'ilz veullent faire sercher les dits restes au font où ont été trouvées les dites tables, que le pourront faire a leurs despens en me dédommaigeant raisonnablement si aucun dommaige il m'esioit fait au moyen de la dite serclie. Fait le xij<sup>e</sup> mars m. v<sup>c</sup> vingt huit (1529 n. s.).

Signé : Roland GRIBAUD.